



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Portable Suction Devices	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-160083/A	Date 2016-03-10
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-160083	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-915-70511	
File No. - N° de dossier pv915.W6369-160083	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gosselin, Monique	Buyer Id - Id de l'acheteur pv915
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3194 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence Central Medical Equipment Depot 105 Montgomery Road Building BB104A Canadian Forces Base Petawawa Petawawa, Ontario K8H 2X3	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
- Annexe B Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à 400 appareils d'aspiration portatifs et 400 boîtiers en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et services gouvernementaux Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
- Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
- Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission:

3.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Confirmez que vous avez lu et compris en cochant: Oui _____

Facteurs d'évaluation

- 1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes, RDA rendu droits acquittés.

2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES
(OBLIGATOIRE) :

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus : **Oui** _____

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS
(OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

5. Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il détient une licence d'utilisation du matériel médical, émise par Santé Canada (une photocopie du certificat suffira).

Inclus : **Oui** _____

6. L'appareil doit répondre à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou leurs équivalents. <http://www.csagroup.org/global/en/about-csa-group/certification-marks-labels?language=caFr> L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (CCN). <https://www.scc.ca/fr>

Une preuve de certification ou une preuve d'équivalence doit être jointe à la soumission.

Inclus : **Oui** _____

3.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir annexe A – Besoin.

3.1.2 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (_____) Non (_____) _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

3.1.3 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens :

Emplacement : _____

Code postal : _____

3.1.4 Paiement électronique de factures - soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

2. Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.5 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mai 2016, au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

3.1.6 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels (s'il y a lieu), rendu droits acquittés (RDA) (Petawawa, Ontario), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Quantités supplémentaires

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change (*sans protection*) 2013-11-06

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Petawawa, Ontario) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

À des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et des quantités supplémentaires ainsi que le coût pour les articles optionnels.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou

exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

LISTE DES DIRECTEURS

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Base de paiement.

6.2.2 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à 400 appareils d'aspiration portatifs et 400 boîtiers en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option dans un délai de 4 ans après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

6.2.3 Manuels

6.2.3.1 L'entrepreneur doit fournir au moins un (1) Manuel de l'opérateur avec chaque appareil, anglais est obligatoire et français si disponible. Si la version française n'est pas disponible, l'entrepreneur convient de permettre à la FAC de faire des copies en français pour son usage propre.

Convenu : **Oui** _____

6.2.3.2 L'entrepreneur doit fournir un (1) Manuel de service (anglais, électronique) avec le contrat initial et avec chaque option, si le MDN décide d'exercer l'option.

Convenu : **Oui** _____

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de 2 ans après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

Convenu : **Oui** _____

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

6.4.1.1 Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**).

6.4.1.2 L'entrepreneur doit communiquer avec l'autorité technique (AT) du MDN, spécifiée au paragraphe 6.5.2, avant la livraison afin de déterminer un accord sur la date / heure pour la livraison

Convenu : **Oui** _____

6.4.1.3 Lors de la livraison, l'entrepreneur doit communiquer avec le AT du MDN sur le jour / heure de livraison

Convenu : **Oui** _____

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Monique Gosselin
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (873) 469-3194
Télécopieur : (819) 956-3814
Courriel : monique.gosselin@pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom: _____
Téléphone : ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Autorité des marchés de MDN (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

L'autorité des marchés de MDN pour ce contrat est :

Nom: _____
Téléphone : ____ - _____
Courriel : _____

L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes » précisés dans l'annexe B – Base de paiement, selon un montant total de _____ \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces

modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7.3 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.7 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables" du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2015-09-03) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A , Besoin;
- (d) Annexe B , Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
A2000C	Ressortissants étrangers (<i>entrepreneur canadien</i>)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (<i>entrepreneur étranger</i>)	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (Petawawa, Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE A

BESOIN

SPECIFICATIONS OBLIGATOIRES DE L'APPAREIL D'ASPIRATION PORTATIF

Les fournisseurs doivent établir de façon concise une correspondance entre la documentation technique jointe à leur proposition et les exigences techniques obligatoires, en indiquant les numéros de page, de paragraphe et de sous-paragraphe pertinents.

N° de spécification obligatoire	Spécifications obligatoires	Renvoi à la proposition de l'entrepreneur
1.0 GÉNÉRALITÉS		
1.1	L'appareil doit être livré avec un boîtier qui le protège contre les infiltrations de particules et d'eau et qui répond aux normes de la Commission électrotechnique internationale (CEI), disponibles à l'adresse http://www.iec.ch/index.htm . L'appareil doit présenter un indice de protection (étanchéité) au moins égal ou supérieur à IP34D.	
1.2	L'appareil doit être doté d'une capacité de sélection intégrée et automatisée de la tension qui accepte une source de courant alternatif (c.a.) de 110 et 220 volts (V c.a.) à 50/60 hertz (Hz).	
1.3	En l'absence de source d'alimentation en e courant alternatif, l'appareil doit fonctionner au moyen d'une source de courant continu (c.c.) variant de 12 à 28 V c.c.	
1.4	La pile de l'appareil doit pouvoir être chargée à une source de courant alternatif (c.a.) ou continu (c.c.); une fois la pile complètement chargée, l'appareil doit lui fournir une charge de maintien pour conserver sa capacité.	
1.5	L'appareil doit assurer un écoulement d'air libre d'au moins 25 litres à la minute (l/min) à 500 millimètres de mercure (mm Hg).	
1.6	L'appareil doit être doté d'une pile intégrée qui lui permette de fonctionner en mode d'écoulement d'air libre (25 l/min à 500 mm Hg) pendant au moins 30 minutes.	
1.7	L'appareil doit être doté d'un indicateur de charge/de faible puissance de la pile.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

N° de spécification obligatoire	Spécifications obligatoires	Renvoi à la proposition de l'entrepreneur
1.8	L'appareil doit être doté d'une poignée pour faciliter son transport.	
1.9	L'appareil doit être doté d'un sélecteur manuel du niveau d'aspiration variant d'au moins 80 à au moins 500 mm Hg, accompagné d'un mécanisme indiquant le niveau d'aspiration sélectionné.	
1.10	L'appareil doit atteindre le niveau maximal d'aspiration de 500 mm Hg, dont la mesure est indiquée sur la surface du récipient collecteur orientée vers le patient, au plus tard 10 secondes après qu'il a été démarré.	
1.11	À un niveau d'aspiration de 500 mm Hg, le bruit émis par l'appareil ne doit pas excéder 60 décibels pondérés en gamme A (dBA).	
1.12	L'appareil doit permettre à l'utilisateur de remplacer facilement le récipient collecteur réutilisable par un équivalent jetable sans se servir d'outils.	
1.13	Pour empêcher que des liquides aspirés ne contaminent l'appareil, le récipient collecteur doit être muni d'un mécanisme de blocage du vide lorsqu'il est plein.	
1.14	L'appareil doit effectuer un autotest automatique chaque fois qu'il est mis sous tension.	
1.15	L'autotest doit indiquer la présence d'un état défectueux s'il détecte un problème.	
1.16	L'appareil doit présenter les dimensions suivantes pour faciliter son transport et son entreposage : i) Hauteur maximale de 33,0 cm (13,0 po) ii) Largeur maximale de 35,5 cm (14,0 po) iii) Profondeur maximale de 19,0 cm (7,5 po)	
1.17	Le poids de l'appareil, y compris la pile et le récipient collecteur, ne doit pas excéder 4,5 kg (10 lb).	
1.18	L'appareil doit résister à des températures d'entreposage variant de -30 °C à +60 °C.	
1.19	L'appareil doit fonctionner et se recharger à des températures variant de 0 °C à 40 °C (à +/- 2 °C).	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

N° de spécification obligatoire	Spécifications obligatoires	Renvoi à la proposition de l'entrepreneur
1.20	L'appareil doit répondre à toutes les normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou leurs équivalents. http://www.csagroup.org/global/en/about-csa-group/certification-marks-labels?language=caFr L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (CCN). https://www.scc.ca/fr	
1.21	L'appareil doit être homologué par Santé Canada en tant qu'instrument médical.	
2.0 Tube		
2.1	Le diamètre intérieur du tube d'aspiration doit être de 8 millimètres (0,3 po).	
2.2	La longueur du tube d'aspiration ne doit pas être inférieure à 150 cm (59 po) ni supérieure à 180 cm (71 po).	

Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-160083/A	Amd. No. - N° de la modif. pv915	Buyer ID - Id de l'acheteur pv915
Client Ref. No. - N° de réf. du client W6369-160083	File No. - N° du dossier pv915W6369-160083	CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE B

Le ministère de la Défense nationale a besoin qu'on lui fournisse 250 appareils d'aspiration portatifs et une formation technique à un maximum de huit (8) technologues en génie biomédical, conformément aux spécifications obligatoires décrites dans la demande de propositions.

Le besoin comprend également une option irrévocable portant sur l'achat d'un maximum de 400 conduits supplémentaires et 400 boîtiers au cours des quatre (4) années suivant l'attribution du contrat.

Article	Description	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix de lot ferme Rendu droits acquittés à Petawawa (Ontario)
1	Appareil d'aspiration portatif conforme aux spécifications obligatoires décrites à l'annexe A. Chaque appareil doit être livré avec : a) un (1) cordon d'alimentation 110 V c.a. à 60 Hz; b) un (1) cordon d'alimentation 220 V c.a. à 50 Hz (norme européenne); c) un (1) cordon d'alimentation c.c. d'au moins 1,83 m (6 pi); d) une (1) pile rechargeable de 12 V avec charge nominale d'au moins 2 Ah; e) un (1) récipient collecteur réutilisable de 1000 ml (61 po ³); f) un (1) tube d'aspiration pour le patient (non stérilisé).	Lot	250	_____ \$
2	Boîtier selon la spécification obligatoire 1.1 détaillée à l'annexe A	Chaque	250	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
W6369-160083/A pv915
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME
W6369-160083 pv915W6369-160083

Article	Description	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix de lot ferme Rendu droits acquittés à Petawawa (Ontario)
3	<p>Formation technique sur l'entretien, la réparation, l'étalonnage et le dépannage de l'appareil selon les spécifications du fabricant d'équipement d'origine. La formation requise sera donnée à un maximum de huit (8) technologistes en génie biomédical à la garnison de Petawawa, à Petawawa (Ontario). Tous les coûts liés à la formation (manuels, frais de cours, frais de déplacements et de subsistance, etc.) doivent être inclus dans le prix.</p> <p>Le ministère de la Défense nationale/les Forces armées canadiennes (MDN/FA C) et l'entrepreneur conviendront du calendrier de formation à la satisfaction des parties intéressées.</p>	Séance	1	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6369-160083/A

Amd. No. - N° de la modif.
pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6369-160083

File No. - N° du dossier
pv915W6369-160083

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv915

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Item	Description	Unit of Issue	Estimated quantities for all option years (2016-2020)	Firm lot price DDP (Petawawa, ON) For the 1 st option year (2016-2017)	Firm lot price DDP (Petawawa, ON) For the 2 nd option year (2017-2018)	Firm lot price DDP (Petawawa, ON) For the 3 rd option year (2018-2019)	Firm lot price DDP (Petawawa, ON) For the 4 th option year (2019-2020)
1	Appareil d'aspiration portatif conforme aux spécifications obligatoires décrites à l'annexe A. Chaque appareil doit être livré avec : a) un (1) cordon d'alimentation 110 V c.a. à 60 Hz; b) un (1) cordon d'alimentation 220 V c.a. à 50 Hz (norme européenne); c) un (1) cordon d'alimentation c.c. d'au moins 1,83 m (6 pi); d) une (1) pile rechargeable de 12 V avec charge nominale d'au moins 2 Ah; e) un (1) récipient collecteur réutilisable de 1000 ml (61 po ³); f) un (1) tube d'aspiration pour le patient (non stérilisé).	Lot	400 Une quantité de 100 par année sera utilisé pour l'évaluation des prix seulement	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2	Boîtier selon la spécification obligatoire 1.1 détaillée à l'annexe A	Each	400 Une quantité de 100 par année sera utilisé pour l'évaluation des prix seulement	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$